



Groupe en défense collective des droits

MÉMOIRE ADRESSÉ AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS DES OBNL

RELATIVEMENT À LEUR ASSUJETTISSEMENT AUX RÈGLES PROPOSÉES

PAR LE PROJET DE LOI N°56

23 février 2016

Illusion-Emploi de l'Estrie est un organisme communautaire d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués. L'organisme a été fondé en 1994 par des personnes qui travaillaient sur la mesure EXTRA (mesure d'employabilité) et la Table ronde des organismes d'éducation populaire autonome de l'Estrie (TROVEPE) qui se questionnaient sur l'efficacité de cette mesure en emploi, voulaient améliorer la situation des personnes employées dans le cadre de cette mesure et avoir accès à de véritables emplois de qualité, décent et durable. Par la suite, l'organisme a élargi sa mission et est devenu un organisme représentant des personnes non-syndiquées.

Notre organisme fait des représentations auprès des éluEs (députéEs, de ministres (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère du Travail) ainsi qu'auprès d'instances comme la Direction nationale et le contentieux juridique de la Commission des normes du travail, la Commission de la santé et sécurité

au travail et autres organisations pour un travail de sensibilisation, d'information et de revendications sur des problématiques en emploi et l'amélioration de la législation.

Pour ce faire, nous interpellons ces personnes par le biais d'envoi de courriels, lettres, appels téléphoniques. Nous menons et appuyons des campagnes (lettre d'appui, envoi de fax, etc), des actions de visibilité (manifestation, rassemblement, autres) de sensibilisation (lettre d'opinion, journal, tract, dossier) pour faire connaître notre point de vue et nos revendications. De même que nous sollicitons et obtenons des rencontres avec les décideurs et des fonctionnaires en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués.

Nous agissons en conformité avec la Politique en action communautaire autonome et le Cadre de référence en matière d'action communautaire qui existe depuis 2001. Nous sommes financés par le SACAIS pour le faire. Nos actions non partisans font partie de notre travail collectif au même titre que l'aide et l'accompagnement individuel (lors du dépôt d'une plainte) fait partie de notre travail individuel en vue de défendre les droits des personnes non syndiquées.

Les OSBL sont différentes des entreprises qui recherchent un bénéfice commercial ou financier. Nous n'agissons pas dans un intérêt pécunier pour nos membres et la population en général. Le travail de représentation est effectué par la coordonnatrice, par des membres de comité de travail de notre organisme qui sont délégués et nommés pour le faire. Des gains et des améliorations notables ont été apportées dans les lois du travail ex. le harcèlement psychologique, des congés pour responsabilité familiale, la hausse du salaire minimum, un meilleur encadrement des agences de placement temporaire, etc. grâce à nos interventions.

Les luttes sont continues pour éviter les reculs et maintenir nos acquis et nous entendons continuer à le faire en tant qu'organisme de défense collectif des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués.

Depuis l'annonce d'un possible assujettissement aux règles de lobbyisme pour les groupes comme le nôtre (OSBL) et de la méconnaissance de notre travail, nous sommes très inquiets sur le rôle de chien de garde des droits humains que nous faisons. Nous y voyons une manière de nous embourber davantage et de nous museler. Les organismes semblables à notre organisme ne sont pas des groupes d'intérêt, d'où notre inquiétude et notre opposition à l'assujettissement de notre organisme aux règles actuelles d'encadrement du lobbyisme. Les contraintes seraient excessives, irréalistes et non fondées pour un organisme de défense collective des droits.

Ginette St-Onge

Présidente

Manon Brunelle

Coordonnatrice